

## Chartes des responsabilités sociétales de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur

### Résumé

*Le livre « métamorphoses de la responsabilité et contrat social » ne concerne pas que l'enseignement et la recherche. Il développe trois thèses principales :*

- *nous avons besoin de valeurs communes reconnues dans les différentes aires culturelles pour parvenir à gérer nos interdépendances et les biens communs mondiaux. Or il est une valeur qui répond à ces critères, c'est la responsabilité. Elle se résume au fait qu'il existe une communauté, petite ou grande, dès lors que chacun de ses membres reconnaît la nécessité de prendre en compte, dans son action, l'impact qu'elle a sur les autres membres de la communauté ;*
- *la responsabilité est une notion vieille comme le monde mais l'idée qu'on en conserve aujourd'hui, y compris dans nos systèmes juridiques, est héritée des millénaires passés et ne reflète pas les nouvelles réalités, celles où c'est l'addition des impacts de nos actions et non des actions individuelles qui peut constituer préjudice et menaces pour l'humanité et la planète. D'où l'idée de métamorphose de la responsabilité, décrite en détail dans l'ouvrage (téléchargement gratuit : <https://www.eclm.fr/livre/metamorphoses-de-la-responsabilite-et-contrat-social/>). D'où découle un projet de Déclaration universelle des responsabilités humaines, fruit d'un travail collectif, [https://www.alliance-respons.net/bdf\\_fiche-document-163\\_fr.html](https://www.alliance-respons.net/bdf_fiche-document-163_fr.html)*
- *la relation entre acteurs sociaux est régie implicitement ou explicitement par un contrat social équilibrant droits et responsabilités. Face aux évolutions majeures de nos sociétés, les contrats sociaux hérités du passé sont eux aussi obsolètes et il faut les réinventer en s'adossant aux huit principes de la Déclaration universelle des responsabilités humaines.*

*Dans ce chapitre IX de l'ouvrage est traité le cas des contrats sociaux de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur. Ils constituent un cadre de référence pour définir les mutations nécessaires des établissements d'enseignement supérieur si l'on veut qu'ils préparent leurs étudiants à assumer plus tard leurs responsabilités sociales de professionnels.*

*Remarques préalables sur la nature des contrats sociaux :*

- *ils ne concernent pas un domaine d'activité mais des institutions et leurs acteurs ;*
- *ils sont en général initiés par un noyau plus engagé pour ensuite se généraliser ;*
- *les « institutions représentatives » d'un milieu professionnel au niveau international ont une forte composante corporatiste et de ce fait se font souvent les tenants du contrat social ancien. Néanmoins leurs réunions internationales (les conférences mondiales sur la science et sur l'enseignement supérieur dans le cas présent) sont un bon révélateur de la crise du contrat préexistant.*

*Dans les deux cas de la recherche et de l'enseignement supérieur le contrat social met en regard les bienfaits que les détenteurs de savoir apportent à la société et les soutiens ou garanties, dont la liberté d'entreprendre ou d'enseigner, que leur apporte la société en retour. Le contrat social actuel, implicite ou explicite, est que le développement et la diffusion de savoirs est le fondement du progrès et de la prospérité des sociétés qui, dès lors, doivent en retour laisser aux organismes de recherche et d'enseignement le soin de définir ce qu'ils doivent chercher ou enseigner et la manière*

*de le faire. Ce qui se traduit, dans le champ de l'enseignement, par l'organisation en facultés dédiées chacune à une discipline, revendiquant leur autonomie par rapport aux autres et par rapport à la société. Comme le notait Edgar Morin en 2001, en introduction du cahier « l'université quel avenir ? » (<https://www.eclm.fr/livre/universite-quel-avenir/>), « c'est le contrat social qui régit, fût-ce de manière implicite, les relations entre l'université et la société qui doit être repensé, ce qui nécessite un débat engageant la communauté universitaire et tous les citoyens ». Dans cette perspective, le nouveau contrat social doit se manifester à travers **un triple engagement de l'institution, des enseignants et des étudiants** ».*

*Le livre raconte l'évolution lente des universités dans cette direction à travers le changement progressif de ton entre la Conférence mondiale de 1998 et celle de 2009 qui, pour la première fois, parle de responsabilité sociale de l'enseignement supérieur, même si cela reste abstrait par rapport à la responsabilité sociétale des institutions universitaires, qui implique leur engagement personnel..*

*Un exercice concret a pu être mené au cours de la deuxième décennie du 21ème siècle avec l'Université catholique de Lyon pour décrire ce que pourrait être ce triple engagement qui vise à préparer des professionnels à la fois capables d'appréhender les nouveaux défis systémiques et d'assumer individuellement et collectivement leurs responsabilités : formation intellectuelle et formation éthique ne peuvent être séparés. Un autre texte présente cette esquisse concrète de charte de responsabilité sociétale.*

### **prologue : quand les enfants et les jeunes montrent la voie**

Dans la culture occidentale, centrée sur les droits humains, la responsabilité semble réservée à ceux qui détiennent un pouvoir institutionnel, économique, intellectuel ou financier. C'est le face à face décrit au début du livre entre les « sans pouvoir » qui doivent revendiquer leurs droits, condition de leur dignité, et les « détenteurs de pouvoirs et de savoirs » dont la responsabilité est de rendre effectifs les droits des premiers. Dans cette perspective la responsabilité des enfants et des jeunes semble un oxymore : ne sont-ils pas, à l'opposé des « responsables », ceux qui ne peuvent pas et qui ne savent pas ? ceux dont il faut prendre soin ?

L'histoire qui suit renverse la perspective : renversement inévitable car nos petits enfants vont avoir à gérer les conséquences de la société à irresponsabilité illimitée que nous avons créée. Nous faisons reposer le fardeau de nos irresponsabilités sur les épaules des générations suivantes.

L'histoire commence en 2001, avec l'adoption par l'Assemblée Mondiale des Citoyens de la Charte des responsabilités humaines. Deux Brésiliennes, Isis De Palma et Rachel Trajber ont activement contribué à la préparation de cette Charte <sup>1</sup>. Rachel Trajber est une pédagogue spécialisée dans l'éducation environnementale, Isis de Palma une spécialiste de la communication. En 2003 Ignacio Lula est élu président du Brésil sur un mot d'ordre de démocratie participative. Il lance, dans les premières années de son mandat, une série de vastes consultations nationales. Rachel Trajber est nommée coordinatrice générale de l'éducation environnementale, position stratégique entre Ministère de l'éducation et Ministère de l'environnement. Portée par la vague, elle lance un vaste processus, qui va mobiliser au cours de trois conférences triennales, en 2003, 2006 et 2009, vingt mille écoles et plusieurs millions d'enfants et de jeunes. Le processus suit une démarche de pédagogie active : les enfants et jeunes s'engagent collectivement dans les projets concrets ; ils sont encadrés par des animateurs proches d'eux en âge, de 18 à 25 ans ; ils élisent leurs délégués à la Conférence nationale à Brasília<sup>2</sup>. Dans la mouvance de la Charte des responsabilités humaines, l'objectif de ce processus ascendant n'est pas de porter des revendications aux détenteurs de

---

1 **La Charte des responsabilités humaines** : [www.charter.exemole.fr](http://www.charter.exemole.fr)

2 L'histoire en est racontée dans le livre « responsabilité et cultures du monde », op cit

pouvoir mais au contraire de permettre aux enfants de définir ensemble la manière dont ils conçoivent leurs responsabilités. C'est le sens de l'intitulé du programme, « *Vamos cuidar planeta* » : nous allons prendre soin de la planète. Prendre soin, take care, cuidar, en français anglais et portugais c'est l'expression même de la responsabilité à l'égard de ce que l'on a sous sa garde.

En 2006, Edith Sizoo, coordinatrice internationale du travail collectif de la Charte participe à la conférence nationale et en revient éblouie. Le président Lula a reçu, les larmes aux yeux, une délégation des enfants venant lui présenter ... leur propre Charte des responsabilités. C'est la première fois, dit le président, que l'on ne vient pas me voir pour me demander mais pour m'offrir ! Dans l'émotion communicative du moment, Edith Sizoo lance aux jeunes délégués : « pourquoi n'inviteriez vous pas des jeunes du monde entier pour élaborer une Charte mondiale des enfants ? » L'idée était trop belle, trop évidente en quelque sorte pour ne pas lui donner suite. Et c'est ainsi qu'en juin 2010, 400 jeunes délégués du monde entier, âgés de 11 à 15 ans, se sont retrouvés l'espace d'une semaine à Brasília. J'ai été à mon tour bouleversé par cette conférence, par l'enthousiasme et l'énergie qui s'en dégageaient. Une phrase symbolise la Charte des jeunes : « *Si ce n'est pas nous, qui ? Si ce n'est pas maintenant, quand ?* ». Une phrase qui résume l'enjeu de la responsabilité : une responsabilité-enthousiasme, une responsabilité-engagement et non une responsabilité-fardeau ou une responsabilité-culpabilité. C'est essentiel. En effet, les modules d'éducation au développement durable se sont multipliés depuis 1992 ; ils mettent l'accent sur les dangers multiples que court la planète, le climat, la biodiversité, les océans, etc.. ; bien attentionnés ils prétendent en faire prendre conscience aux élèves mais, en pratique, il entretiennent un sentiment de culpabilité chez des jeunes qui n'y sont pour rien.

Après la conférence de Brasília, le flambeau a été repris à l'échelle régionale ou nationale dans différents continents<sup>3</sup>. C'est l'association Monde pluriel, animée par Delphine Astier, qui l'a fait en Europe, coordonnant des démarches dans dix pays de l'Union Européenne<sup>4</sup>. En 2015, à l'occasion de la préparation de la COP21 et de l'Accord de Paris sur le climat, je participe à un collectif de personnes convaincues que l'éducation serait un levier essentiel de la transition car elle suppose l'émergence d'une conscience de citoyenneté planétaire à laquelle les systèmes éducatifs actuels ne préparent pas. C'est le sens du Manifeste « *pour vivre ensemble à dix milliards, changeons l'éducation* »<sup>5</sup>. Ce manifeste trouve un écho chez la Ministre française de l'éducation, Najat Vallaud Belkhacem et elle organise, pour la première fois dans le cadre d'une COP, une conférence thématique sur l'éducation. Monde pluriel est de la partie. A son initiative, un groupe de jeunes de différents pays européens prépare sa propre charte. On peut en retenir cinq idées majeures : *l'engagement personnel*, inséparable de *l'engagement des autres*: « si ce n'est pas nous qui ? si ce n'est pas maintenant quand ? » mais aussi « *si ce n'est pas avec vous, avec qui ?* » ; l'aspiration à une *formation interdisciplinaire* aidant à comprendre la complexité du monde et à en affronter les réels problèmes ; le *lien entre réflexion et action* : le souhait que des projets concrets interdisciplinaires d'application des connaissances soient la norme ; l'*aspiration à des échanges internationaux*, désir « d'une école qui développe un réel intérêt pour l'autre qu'il soit ici ou à l'autre bout du monde » ; *coresponsabilité* avec les autres acteurs, en particulier à l'échelle d'un territoire : « rencontrer au sein de la communauté locale tous ceux qui s'engagent au service d'un développement durable ». En réponse aux jeunes, une responsable française du Ministère de l'éducation indique que le Ministère prépare une directive ; tandis que le responsable finlandais explique que le Ministère dégage de l'expérience collective un certain nombre de principes directeurs, *à charge pour chaque territoire de les traduire concrètement, conformément au principe de subsidiarité active*.

---

3 Pour mieux connaître l'ambiance et les résultats de la conférence internationale des enfants, voir [www.alliance-respons.net](http://www.alliance-respons.net), au mot clé CONFINT

4 [www.mondepluriel.org](http://www.mondepluriel.org)

5 <https://en.unesco.org/esd-repo/669/1/Paris-education2015-manifeste.pdf>

Cette dynamique des jeunes est riche en enseignements de portée générale sur l'enjeu des Chartes de responsabilité.

Tout d'abord ce sont des *Chartes collectives*. Elles combinent engagements personnels, engagements collectifs et engagements institutionnels. Une conscience nouvelle des responsabilités implique certes des engagements personnels, un peu à la manière du mouvement des « *colibris* »<sup>6</sup> mais, au-delà de la force du témoignage, ils doivent, pour être efficaces, s'inscrire dans des engagements collectifs. Les chartes sont le fruit d'une dialectique : elles nécessitent pour naître l'existence de réseaux mais leur discussion et leur adoption est en retour un moyen de renforcer et élargir les réseaux, ce qu'illustre l'aspiration des jeunes à des échanges internationaux .

Ce sont, ensuite, des Chartes qui *interpellent le fonctionnement des institutions*. Comme le souligne le Manifeste de décembre 2015, la mise en œuvre des Chartes de responsabilité des jeunes *suppose la transformation profonde du système éducatif* : « prendre soin de la planète » en est *le levain et le levier*. Ainsi, l'association Monde Pluriel a développé avec plusieurs régions françaises un programme « Le changement climatique, c'est chez moi, prenons notre air en main »<sup>7</sup>. A travers ce programme qui les implique dans le suivi de la qualité de l'air dans leur quartier, les jeunes sont invités non seulement à réfléchir à leur propre mobilité mais aussi à acquérir des notions de physique et de chimie, voire de mathématiques et de philosophie. Promouvoir une telle transformation du système éducatif n'est pas contradictoire avec les besoins du marché de l'emploi . Au contraire, la démarche pédagogique du réseau « Prenons soin de la planète » développe les savoirs faire et les savoirs les plus recherchés aujourd'hui par les employeurs: capacité de coopération autour d'un projet, sens de l'initiative, liens entre différentes disciplines, mobilisation des connaissances diverses face à un défi concret.

En troisième lieu, ce ne sont pas les enfants et les jeunes seuls qui peuvent promouvoir et conduire un changement systémique de l'éducation. Leur Charte implique une démarche analogue de la part des autres acteurs. L'engagement des jeunes appelle un engagement du système éducatif mais aussi des collectivités territoriales. Les principales rencontres européennes du réseau « Prenons soin de la planète » ont, d'ailleurs été organisées au siège du Comité des Régions Européennes à Bruxelles.

Quel est, enfin, *le modèle de changement sous jacent à ces chartes*? Il se révèle à travers les réponses apportées au Bourget par la responsable française du Ministère de l'Education et par le responsable finlandais. Pour la première, imprégnée de jacobinisme, la transformation du système éducatif vient d'en haut, se fait par directives. Pour le second, la démarche vient simultanément d'en haut et d'en bas, ce qui est cohérent avec la philosophie de la responsabilité.

### ***Recherche scientifique et enseignement supérieur : vers un nouveau contrat social***

Recherche scientifique et enseignement supérieur présentent un intérêt particulier pour éclairer le lien entre chartes de responsabilité sociétale et contrat social . Elles mobilisent en effet l'une et l'autre des ressources publiques en laissant, dans une assez large mesure, les acteurs eux-mêmes décider de leur usage. Les chercheurs revendiquent leur liberté des sujets et des méthodes de recherche, les professeurs l'autonomie de leur enseignement dans le cadre du programme fixé par leurs disciplines. Chercheurs et professeurs d'université estiment en outre que seuls leurs pairs sont

---

6 **Initié notamment par Pierre Rhabi, le mouvement des colibris tire son nom de l'anecdote du colibri qui voyant la forêt en feu transporte une goutte d'eau dans son bec pour éteindre l'incendie. On lui fait observer que son action n'est pas à l'échelle du problème mais il répond : « je sais, mais je prends ma part, je fais ce qu'il est à ma mesure »**

7 **Voir par exemple : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/lyceens-collegiens-prenons-notre-air-en-main-la-a3392.html>**

légitimes pour évaluer la qualité de leur travail. Cette revendication était aussi autrefois celle des clercs, qui relevaient de tribunaux ecclésiastiques, ou des soldats, qui relevaient de tribunaux militaires. *Cette situation d'exception ne peut se concevoir que par l'existence d'un contrat social implicite ou explicite entre un corps professionnel et le reste de la société.* Quel est au juste ce contrat ? Comment a-t-il évolué au cours des dernières décennies ? Quelles relations entretient-il avec la révolution de la responsabilité ? c'est ce que nous allons examiner successivement pour la recherche scientifique et pour l'enseignement supérieur.

### ***Un nouveau contrat social pour la recherche scientifique***

Au lendemain de la seconde guerre mondiale ce contrat social était explicite. Il est résumé par le dialogue qui se noue entre Vannevar Bush, qui a été maître d'œuvre de la recherche scientifique des Etats Unis en guerre et le président américain Harry Truman<sup>8</sup>. Il s'agit de définir, après la mobilisation massive des scientifiques américains dans l'effort de guerre, notamment pour parvenir à la maîtrise de l'arme atomique avant les nazis, l'avenir de la recherche fondamentale. Au nom de quoi de mander à la société de la financer maintenant que le péril est passé ? Vannevar Bush énonce alors ce que l'on pourrait appeler l'équation fondamentale de la recherche : une recherche fondamentale libre est la condition du développement des recherches appliquées, qui elles-mêmes conditionnent l'innovation d'où naîtra l'emploi et le développement économique, eux-mêmes garants de l'ordre social et de la paix. C'est ce qu'Isabelle Stengers, philosophe belge des sciences, appelle « la poule aux œufs d'or »<sup>9</sup>. Toute tentative pour orienter la recherche fondamentale reviendrait à tuer la poule aux œufs d'or en se privant de ses multiples bienfaits. Dans ces conditions, la revendication de nombreux chercheurs est que le monde scientifique garde une large maîtrise de l'animation de la recherche. L'éthique de la responsabilité des chercheurs tend à se réduire à une déontologie de la rigueur scientifique: transparence des sources et des méthodes, répliquabilité des résultats. Moyennant le respect de cette rigueur scientifique, la société, dans le cadre de ce contrat, est supposée faire « confiance à la science » pour assurer le progrès.

Mais, comme nous l'avons vu pour la gouvernance, un contrat social peut s'être mis en place à un moment donné et ne plus correspondre, quelques décennies ou siècles plus tard, aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis de la société. C'est ce qui s'est passé dans le cas de la recherche scientifique. En juin 1999, l'UNESCO a organisé à Budapest la Conférence mondiale sur la science et l'a intitulée : « La science pour le 21<sup>e</sup> siècle : un nouvel engagement ». J'y ai participé. En est issue une Déclaration et un Agenda pour la science<sup>10</sup>, qui constituent un compromis entre les inquiétudes manifestées lors de la conférence et la vocation de l'UNESCO, qui est de promouvoir la recherche . La tonalité générale à Budapest était que « la société faisait de moins en moins confiance à la science ». L'idée que la science libérait l'humanité des fatalités naturelles se voit progressivement supplantée par l'idée que le progrès impulsé par la science est devenu au contraire le nouveau nom du destin. Ce qu'exprime l'adage populaire « on n'arrête pas le progrès ».

Quand les fondements du contrat social se délitent on renâcle à les remettre en cause. A Budapest encore, la plupart des congressistes se rassuraient en se disant que cette perte de confiance de la société dans la recherche scientifique résultait d'un malentendu qui pourrait être surmonté par une meilleure politique de communication. A côté de l'argument de « la poule aux œufs d'or » les scientifiques disposent de deux parades pour justifier la confiance et les crédits que devrait selon eux continuer à accorder la société à la recherche scientifique. La première est de faire une distinction entre la recherche « pure », qui ne pourrait être que désintéressée et bonne et la

---

8 Jacques Mirenowicz : « *Science et démocratie : le couple impossible ?* » ECLM 2000

9 Isabelle Stengers : *Pour une autre science capable de cultiver les savoirs pertinents* : [www.academia.edu/820906/isabellestengers](http://www.academia.edu/820906/isabellestengers)

10 [Www.unesco.org/sciences/wcs/fre/suivi](http://www.unesco.org/sciences/wcs/fre/suivi)

« *recherche appliquée* » d'où viendraient tous les maux. Et la seconde est celle des technologues, résumée par l'appel de Heidelberg : « Les effets négatifs des sciences et technologies seront corrigés par le progrès des sciences et des technologies elles-mêmes ». Dans le contexte d'une globalisation économique accrue, un troisième argument s'est ajouté: si nous le faisons pas, d'autres le feront et empocheront les bénéfices de l'innovation technologique.

Dans le compromis de la Déclaration de Budapest, la responsabilité est mentionnée en une phrase : « L'éthique et la responsabilité de la science devraient faire partie intégrante de l'enseignement et de la formation de tous les scientifiques. Il importe d'inculquer aux étudiants une attitude positive de réflexion, d'éveil et de sensibilisation aux dilemmes éthiques qu'ils risquent de rencontrer dans leur vie professionnelle ». Elle est insérée dans un chapitre lui-même intitulé « *Questions d'éthique* ». Les dilemmes auxquels il est fait référence, sont, pour l'essentiel, liés au progrès de la biologie moléculaire et à l'émergence de la bioéthique. Un an et demi auparavant, l'Assemblée Générale de l'UNESCO a d'ailleurs adopté la « Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme ». Le décryptage du génome est en effet exemplaire des contradictions inhérentes aux droits de l'homme. Historiquement et dans le prolongement des pratiques très anciennes de sélection des variétés végétales et animales, les recherches génétiques sont issues d'une volonté « eugéniste », d'amélioration de la race, dont on a pu voir les conséquences sous le régime nazi. Le décryptage du génome humain participe de cette volonté mais découle aussi de la liberté de la recherche qui est au cœur du contrat social. Comment rendre cette liberté compatible avec le principe de non discrimination qui est au cœur de la Déclaration des droits de l'homme ? L'UNESCO s'en tire par une pirouette, dans le préambule de la Déclaration universelle sur le génôme humain, en « soulignant que la reconnaissance de la diversité génétique de l'humanité *ne doit donner lieu à aucune interprétation d'ordre social ou politique* de nature à remettre en cause la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et leurs droits égaux et inaliénables » : liberté de chercher mais interdiction de trouver, en quelque sorte.

Le contrat social traditionnel est également ébranlé par le changement de nature de la recherche scientifique elle-même. Elle dépend dans sa conduite de moyens techniques de plus en plus sophistiqués au point que l'on parle communément de « *technoscience* » pour souligner que la frontière entre « science pure » et « science appliquée » est de plus en plus artificielle. Dans la pratique, l'évolution du contrat social qui en est résulté tend à mettre la recherche scientifique au service de la compétition économique et technologique que se livrent entre elles les nations.

Un autre ébranlement est venu de la crise de la démocratie, que résume bien le titre de l'ouvrage déjà cité de Jacques Mirenowicz : « *science et démocratie, un couple impossible* ». En effet l'évolution de nos sociétés est de plus en plus étroitement conditionnée par l'évolution des sciences et des techniques. Dans ces conditions si les priorités scientifiques et techniques sont définies par les scientifiques eux-mêmes, que reste-t-il à la démocratie ? Et si seules les connaissances produites dans le cadre du protocole très réducteur des sciences occidentales de la nature sont considérées comme des connaissances légitimes, que reste-t-il aux sociétés ?

La Déclaration de Budapest reflète la conscience que le monde a changé et qu'un nouveau contrat social s'esquisse. Les questions éthiques sont insérées dans le troisième chapitre de la Déclaration, intitulé : « La science dans la société ; la science pour la société ». Les deux termes sont également révélateurs. La science *dans* la société reconnaît implicitement que les scientifiques sont *des acteurs comme les autres*, là où la recherche scientifique était autrefois assimilée à « la science » et à ce titre placée en surplomb de la société. Et la science *pour* la société est précisée de la manière suivante : « la pratique de la recherche scientifique et l'utilisation de savoirs scientifiques devraient toujours avoir pour objectif le bien être du genre humain, être respectueuse de la dignité des êtres humains et de leurs droits fondamentaux, et prendre pleinement en considération notre responsabilité commune à l'égard des générations futures ». Et plus loin : « Les pays devraient

favoriser une meilleure compréhension et utilisation de savoirs traditionnels, au lieu de se contenter d'en extraire ceux qui leur semblent pouvoir être utiles à la science et à la technologie moderne ».

Quand Tim Berners-Lee, chercheur britannique au CERN, a conçu en 1989 le World Wide Web<sup>11</sup> pour permettre aux universités et instituts du monde entier d'échanger des informations instantanément, pouvait-il prévoir que cet outil prodigieux, avec le développement des réseaux sociaux, servirait à manipuler les élections dans des grands pays démocratiques ou à diffuser des messages de haine<sup>12</sup> ? Non bien sûr. Mais le corollaire qui en découle c'est la nécessité de mettre en place, avec l'implication très active des scientifiques, les conditions d'un contrôle effectif des utilisations ; ce qu'exprime le troisième principe de la Déclaration universelle : « prendre en compte les effets immédiats ou différés de ces actes, en prévenir ou en compenser les dommages, *que ceux-ci aient été ou non commis volontairement ...* ». Or cette question est restée à ce jour largement étrangère au monde scientifique. Jozef Rotblat, physicien polonais et seul scientifique à avoir quitté le projet Manhattan avant la destruction d'Hiroshima en août 1945 par le largage d'une bombe atomique<sup>13</sup> m'a personnellement raconté, en marge d'une réunion du mouvement Pugwash qu'il a créé, cette anecdote significative dont il a été témoin : le chef du projet Manhattan, Robert Oppenheimer s'était tardivement inquiété auprès du général Thomas Handy, chef d'État major de l'armée américaine, de l'usage qui serait fait de la bombe atomique, revendiquant pour ses créateurs le droit d'en exercer le contrôle. Thomas Handy lui avait répondu : « Votre mission c'est de fabriquer le bâton, son usage, c'est moi qui le décide ».

Face à la crise de la démocratie, un autre mouvement s'est dessiné : celui de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (en anglais *technology assessment*). Son objectif est de contribuer à ce que les citoyens se forment une opinion sur les conséquences sociétales de la science et de la technologie. En France elle s'est notamment développée sous l'impulsion de Jacques Testart, un biologiste de renom, père scientifique du premier bébé éprouvette français en février 1982 et, comme Jozef Rotblat, un des rares scientifiques à avoir mis fin à sa carrière de chercheur quand il a considéré que les conditions de contrôle démocratique des avancées scientifiques n'étaient plus réunies. Il est l'un des fondateurs de l'association « *Sciences citoyennes* » avec laquelle nous avons élaboré en 2015 l'une des premières Chartes sociétales dérivées de la Déclaration universelle des responsabilités humaines : *le Manifeste pour une recherche scientifique responsable*<sup>14</sup>.

Dès 2007, Jacques Testart, dans un article publié par le journal *Le Monde*, indiquait « qu'il faut refonder notre système de recherche autour d'un nouveau contrat entre science et société, de nouvelles missions et orientations de la recherche et d'une alliance forte entre les acteurs de la recherche publique et la société civile, porteuse d'intérêts non marchands ». L'une des modalités préconisées est la conférence de citoyens : l'application aux choix scientifiques des méthodes de la démocratie délibérative.

Le Manifeste, maintenant largement diffusé, a fait l'objet en 2018 de colloques organisés par l'association Sciences Citoyennes sur les modalités d'une recherche scientifique responsable<sup>15</sup>. Il est riche en leçons. D'abord, il est une illustration du fait qu'une *Charte des responsabilités est l'expression du contrat social qui relie un milieu avec le reste de la société*. Ensuite, il fait comprendre les différentes étapes de l'élaboration de ce contrat. Il confirme l'inertie des contrats sociaux implicites ou explicites qui préexistaient et la manière dont institutions et cultures nées de ce contrat antérieur sont autant de résistances à son évolution quand les conditions qui lui ont donné naissance ont changé. Il montre, enfin, le bénéfice tiré du croisement entre plusieurs dynamiques

11 La naissance du Web : <http://home.cern/fr/science/computing/birth-web>

12 Giuliano Der Empoli : « *Les ingénieurs du chaos* » JC Lattès 2019

13 [http://fr.wikipedia.org/wiki/jozef\\_Rotblat](http://fr.wikipedia.org/wiki/jozef_Rotblat)

14 Manifeste pour une recherche scientifique responsable : <https://sciencescitoyennes.org/manifeste-pour-une-recherche-scientifique-responsable>

15 <https://rechercheresponsable.org>

différentes : *la dynamique propre à un milieu* face à l'ébranlement des certitudes - ici l'eugénisme nazi, la bombe atomique ou les effets des réseaux sociaux ou de l'intelligence artificielle- ; *l'évolution globale de la société*, comme l'a révélé à la fin du 20<sup>e</sup> siècle la défiance croissante des sociétés à l'égard de la recherche scientifique ; l'application à ce milieu de la Déclaration universelle des responsabilités humaines.

### ***Un nouveau contrat social pour l'université***

L'histoire de l'université est multiséculaire. Elle a été marquée par deux évolutions fondatrices.

La première, est la séparation qui s'est instaurée entre institutions religieuses et université. L'université du Moyen Age se construit au sein de l'église. Une de ses vocations est de former les futures élites ecclésiastiques. Le droit, la philosophie, les mathématiques, la musique y ont leur place. Progressivement ces disciplines laïques vont s'affranchir de la tutelle ecclésiastique pour donner naissance à l'université moderne. Cette émancipation s'accompagne d'une revendication d'autonomie vis à vis de la société. Dès le Moyen Age, les universités défendent leurs franchises, leur autonomie d'administration, tant vis-à-vis de la hiérarchie de l'Eglise que vis-à-vis des pouvoirs publics. Cette tradition a traversé des siècles. Qu'il suffise de rappeler qu'en France le grand mouvement étudiant du printemps 1968 a été lancé lorsque la police a franchi les portes de l'université.

La seconde évolution est *l'organisation en facultés*, chacune consacrée à une discipline, initiée par Von Humboldt en 1809 pour la nouvelle université de Berlin et nourrie quelques décennies plus tard par l'effort de classification des sciences d'Auguste Comte. Liberté académique, organisation en facultés, régulation essentiellement assurée au sein de chaque faculté par les pairs, construisent une idéologie, des structures et des réflexes qui ont traversé les siècles. Recherche scientifique et enseignement supérieur sont par ailleurs associés étroitement, ce qui renforce le lien entre les deux contrats sociaux.

Les efforts significatifs de la société au profit de l'enseignement supérieur doivent être justifiés par une forme de contrat social. Il repose, jusqu'aux années 1980, sur l'idée que la liberté d'enseigner et le développement de l'enseignement supérieur fourniront aux pays qui consentent des efforts financiers en sa faveur les élites dont ils ont besoin pour développer une société de plus en plus complexe et de plus en plus dépendante de la mobilisation des connaissances.

Pourtant, la foi dans ce contrat social s'est trouvée elle aussi progressivement ébranlée. La question peut se résumer de façon triviale : la société en a-t-elle pour son argent ? L'enseignement supérieur lui fournit-elle des professionnels et des cadres répondant à ses besoins, capables de l'aider à relever ses défis majeurs ? L'adéquation des formations au marché de l'emploi n'est qu'une partie du problème : les jeunes qui sont à une période donnée sur les bancs de l'enseignement supérieur exerceront des responsabilités sociales, économiques et politiques plusieurs décennies après, or c'est au cours de la période de formation que se sera forgée pour l'essentiel leur manière de voir le monde. L'autonomie institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur et l'organisation disciplinaire de l'enseignement, avec la coupure fréquente entre réflexion et action, garantit elle qu'ils seront à la hauteur des défis de la société? Rien n'est moins sûr.

C'est autour de ces questions que s'est nouée en 1996, dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable pluriel et solidaire, une coopération avec l'Association internationale des universités (AIU), créée en 1950 sous l'égide de l'UNESCO<sup>16</sup>. J'ai eu la chance d'intervenir à une Assemblée Générale de cette association en Thaïlande en 1997. Le thème de cette assemblée était : « Anticiper le changement ». Les universités se demandaient comment ne pas être prises de cours par les



évolutions économiques et technologiques. A ceci je répondais dans ma conférence « parlons plutôt de *construire* le changement », en soulignant que c'était le pouvoir d'orientation stratégique, à des moments de mutation, qui définissait notre responsabilité. Je leur demandais comment l'université devait changer pour être à la hauteur de ces mutations et j'évoquais quatre pistes.

La première concerne les fondamentaux de l'institution. La Charte fondatrice de l'AIU lui donne pour mission de « défendre le droit et la liberté de rechercher, la science pour elle-même où que cette recherche puisse conduire ». La liberté comme condition nécessaire et suffisante du bien commun ? C'est aussi la thèse de l'économie de marché. Or, pour l'économie comme pour l'enseignement, cette hypothèse demande au 21<sup>e</sup> siècle à être confrontée à la réalité des défis de la société.

Le seconde piste concerne la « verticalité disciplinaire ». La manière dont l'enseignement supérieur cloisonne les savoirs et coupe la connaissance de l'action concrète rend difficile de penser et gérer la complexité. Celle-ci, qui implique une bonne compréhension entre les parties du système, ne peut s'appréhender que par le haut ou par le bas. « Par le haut » à travers une vaste et hypothétique synthèse interdisciplinaire dont on pressent les difficultés ; et, de façon plus réaliste, « par le bas » parce que la complexité se comprend avec les pieds, plutôt qu'avec la tête, à partir des réalités concrètes. Un enseignement qui intègre la société locale dans laquelle s'insère l'université a ainsi une triple vertu : reconnaître que l'université n'est pas hors sol et doit mettre ses compétences au service de la société qui l'héberge ; contraindre à articuler entre elles différentes approches disciplinaires ; préparer les étudiants à « entendre la logique de l'autre ».

Un tel changement de perspective, et c'était ma troisième interpellation, concerne le cursus des professeurs : « comment demander à des professeurs dont la carrière dépend du jugement de leurs pairs et de publications dans des revues cotées d'entreprendre des innovations radicales ? »

Enfin, quatrième piste, tout cela implique une réflexion collective du monde universitaire. Il ne suffit pas de dire, comme on le faisait à l'époque, que compte tenu des changements technologiques à venir il faut « apprendre à apprendre » car si les réponses techniques sont encore imprévisibles, les défis à relever au cours du prochain siècle sont, eux, parfaitement identifiés.

Le fait qu'à cette époque l'Association internationale des universités accueille avec intérêt ces interpellations montre que l'ancien contrat social avait déjà perdu de son évidence. Pourtant, l'échange avec l'Association internationale des universités tourna rapidement court. Ses membres, recteurs et présidents d'universités, étaient plus préoccupés par le financement de l'enseignement supérieur ou par le marché international de la formation en train de se mettre en place que par la responsabilité sociétale de leurs institutions. Grâce à Michel Falise, premier recteur non ecclésiastique de l'Université catholique de Lille, et à l'époque vice président de l'AIU, ce dialogue se poursuit néanmoins en 1998 avec la Fédération des universités catholiques européennes (FUCE) qu'il présidait<sup>17</sup>. Le langage de la responsabilité était déjà dans ce milieu plus familier que dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. Appelé à synthétiser le colloque organisé par la FUCE à Louvain, j'avais dégagé à nouveau quatre questions : quelles élites voulez-vous former ? quels défis nos sociétés auront-elles à relever ? avec qui les relever ? quels rapports aux savoirs veut-on construire et diffuser ? Tout cela formait à mes yeux l'ébauche d'une « *université citoyenne* », par l'équilibre des droits et des responsabilités.

Ces dernières années du 20<sup>e</sup> siècle étaient propices à l'organisation de grandes conférences mondiales pour préparer le siècle à venir. En parallèle de la Conférence mondiale sur la science de 1999, se préparait la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur au 21<sup>e</sup> siècle tenue en

---

17 « *Université Catholique Européenne et Citoyenneté* » – intervention Pierre Calame à la conférence de Louvain de la FUCE, 24 – 25 avril 1998

1998. Sa déclaration finale, « *Vers un agenda 21 pour l'enseignement supérieur : défis et tâches dans la perspective du 21<sup>e</sup> siècle* » était l'occasion de redéfinir le contrat social. Ce ne fut pas le cas. A défaut, la Déclaration finale reflète l'état de la réflexion collective de cette époque. Certaines observations sont intéressantes : partant du constat de la véritable explosion de l'enseignement supérieur au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la Déclaration constate que « ce grand changement quantitatif en si peu de temps ne s'est pas accompagné de changements d'ordre conceptuel et qualitatif d'ampleur et de profondeur comparables ».

La responsabilité de l'enseignement supérieur est explicitement invoquée mais, en parlant de la responsabilité de « *l'enseignement supérieur* » comme entité abstraite et anonyme, on esquive la question de la responsabilité institutionnelle des universités et personnelle des enseignants. La suite de la Déclaration montre l'implication de ce glissement : l'affirmation de la responsabilité de l'enseignement supérieur vient nourrir un plaidoyer pro domo : « au risque de compromettre son fonctionnement normal et sa progression, la société ne peut pas réduire son soutien d'éducation en diminuant son financement. C'est le contraire qui doit se faire ». Et plus loin : « Il faudrait en l'occurrence réfléchir aux conséquences que subirait l'économie moderne avec sa haute technicité, ses technologies sophistiquées, son besoin d'innovation (...) si l'enseignement supérieur « peu rentable » voyait ses ressources diminuer et était obligé à réduire ses effectifs et son personnel ».

L'agenda présenté dans la suite de la Déclaration confirme cette oscillation entre le besoin de changement et l'espoir de l'inscrire dans l'ancien contrat social. Ainsi est-il indiqué que la mission de l'enseignement supérieur est de « participer activement à la solution des grands problèmes de portée planétaire (...), de promouvoir le développement durable (...), la compréhension entre Nations, etc.. ». Et pour cela « il a la tâche de former des citoyens responsables, éclairés et actifs et des spécialistes hautement qualifiés, tout en assurant la formation intégrale et le développement complet de la personne (...). Cette mission ayant une dimension éthique et civique importante ». Le partenariat est présenté comme « un moyen privilégié pour développer une interaction constructive entre les principaux acteurs sociaux qui doivent se mobiliser pour impulser un processus de transformation en profondeur de l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur l'instauration d'un nouveau consensus social ».

Onze ans plus tard, une nouvelle Conférence mondiale, en juillet 2009, est l'occasion pour l'UNESCO de revisiter la Déclaration de 1998. L'affirmation demeure « qu'à l'évidence » l'enseignement supérieur et la recherche scientifique contribuent au développement. Néanmoins le premier chapitre de la Déclaration s'intitule « *Responsabilité sociale de l'enseignement supérieur* ». On y reconnaît d'abord que « l'enseignement supérieur, en tant que bien public, relève de la responsabilité de toutes les parties prenantes » mais aussi que « confronté à la complexité des défis mondiaux actuels et futurs, l'enseignement supérieur a la responsabilité sociale de mieux nous faire comprendre des problèmes aux aspects multiples, qui comportent des dimensions sociales, économiques, scientifiques et culturelles et d'améliorer notre aptitude à y faire face (...) et pour ce faire les établissements d'enseignement supérieur, grâce à leurs fonctions essentielles remplies dans le contexte de l'autonomie institutionnelle et de la liberté académique, devraient renforcer leur orientation interdisciplinaire et promouvoir une réflexion critique et une citoyenneté active (...) non seulement transmettre des compétences solides pour le monde actuel et à venir mais former des citoyens responsables (...) ». On voit ainsi en onze ans se préciser l'idée de responsabilité sociale mais en restant, en ce qui concerne cette responsabilité, sur le concept abstrait d'enseignement supérieur, ménageant la chèvre de l'autonomie des institutions et des disciplines et le chou de l'approche interdisciplinaire et de la formation de futurs citoyens du monde.

Parallèlement aux travaux officiels de l'UNESCO, l'Alliance pour un monde responsable et solidaire avait suscité une réflexion, animée par Edgard Morin, dont les conclusions ont été

synthétisées dans un « cahier de propositions » de l'Alliance sur la réforme de l'université<sup>18</sup>. Il est le fruit du dialogue à distance entre des universitaires engagés, issus d'une vingtaine d'universités de différents continents. La différence avec la démarche animée par l'UNESCO est double : il ne s'agit plus d'évolution mais de *réforme* ; plus d'enseignement supérieur mais d'*université*, c'est-à-dire d'un acteur institutionnel et humain clairement identifié. Comme l'écrit Edgar Morin en introduction, « c'est peu dire que le sens et la mission de l'université, institution pluridisciplinaire datant du Moyen Age et réformée une première fois à l'aube de la révolution scientifique et technique du 19<sup>e</sup> siècle, ont perdu une partie de leur évidence dans nos sociétés (...). Dans ce contexte le problème de la réforme de l'université ne saurait se limiter à des interrogations internes sur son fonctionnement ou son efficacité, (...) il renvoie avant tout au rôle (...) que l'université pourrait et devrait jouer dans nos sociétés globalisées et que de fait elle joue peu ou pas assez : celui d'un lieu qui produise le sens pour nos sociétés (...). C'est le contrat social qui régit, fût-ce de manière implicite, les relations entre l'université et la société qui doit être repensé, ce qui nécessite un débat engageant la communauté universitaire et tous les citoyens ». Plus loin, le texte souligne que « la responsabilité de l'université et des universitaires se conjugue institutionnellement et individuellement (...) l'université doit développer la notion de la responsabilité individuelle. Il s'agit de reformuler et revendiquer un concept de responsabilité éthique qui se mesure non seulement aux dégâts évidents et directs des applications techniques mais aussi aux rapports des universitaires au monde et à la société en général ».

Ainsi se dessinait clairement dès 2001 *l'exigence d'un nouveau contrat social se manifestant à travers le triple engagement de l'institution, des enseignants et des étudiants*. Pouvait-on à cette époque transformer l'essai, faire de ce document de propositions le support d'une véritable Charte de responsabilité sociétale ? nous l'avons espéré en créant dans le prolongement du cahier de propositions un Observatoire international des réformes universitaires, ORUS. L'engagement, dans les années qui suivirent du Ministre brésilien de l'enseignement supérieur, Christovam Buarque, ancien doyen de l'université de Brasília nous a conforté dans cette voie. Il a organisé en 2003 avec ORUS une conférence internationale qui fut, au niveau de l'université publique, le moment fort de cette dynamique. Malheureusement, la démission de Christovam Buarque peu de temps après le colloque international ruina cette perspective.

C'est une décennie plus tard, en 2014, qu'un dialogue avec le recteur de l'Université catholique de Lyon, Thierry Magnin, vice président de la Fédération internationale des universités catholiques, FIUC, a permis de renouer le fil d'une réflexion collective sur la responsabilité sociétale des universités, en s'appuyant cette fois sur la Fédération internationale des universités catholiques. Une esquisse de Charte sociétale inspirée de la Déclaration universelle des responsabilités humaines<sup>19</sup> a donné naissance en 2019 à un cadre de référence adopté par les membres de la FIUC pour la définition de leur responsabilité sociétale<sup>20</sup>.

### ***Entracte: les contrats sociaux, des cas particuliers au cas général***

Le parallèle entre les démarches de renouvellement du contrat social de la recherche scientifique d'un côté et de l'université de l'autre permet de tirer un certain nombre d'enseignements valables aussi pour les autres milieux socio-professionnels.

Le premier concerne les acteurs. On est passé de la science à la recherche scientifique et aux chercheurs, de l'enseignement supérieur à l'université et aux universitaires. Les Chartes sociétales

---

18 [Docs. eclm.fr/pdg\\_livre/283universitéquelleavenir.pdf](http://docs.eclm.fr/pdg_livre/283universitéquelleavenir.pdf)

19 [http://www.alliance-respons.net/bdf\\_fiche-document-242\\_fr.html](http://www.alliance-respons.net/bdf_fiche-document-242_fr.html)

20 [http://www.fiuc.org/bdf\\_projet-4\\_fr.html](http://www.fiuc.org/bdf_projet-4_fr.html)

ne concernent pas un *domaine* de l'activité humaine mais *les institutions et leurs acteurs*, seuls en mesure de prendre des engagements.

Second enseignement, une Charte sociétale implique la préexistence d'un collectif ou la construction, au sein d'un milieu socioprofessionnel, d'un groupe plus militant qui devient porteur de la Charte. C'est ce qui s'est passé pour la recherche scientifique avec le noyau de départ de l'association Sciences Citoyennes et ce qui a été tenté pour l'université avec l'Observatoire de la réforme universitaire. Mais tout le défi est ensuite d'étendre la dynamique d'un noyau fondateur à l'échelle internationale. La capacité à le faire dépend de la préexistence d'organisations collectives en phase avec l'effort de redéfinition du contrat social. La Fédération internationale des universités catholiques en est un excellent exemple.

Troisième enseignement, les Conférences mondiales sur la science et sur l'enseignement supérieur montrent que les institutions qui se sont créées au niveau mondial ont une forte composante corporatiste, donc un attachement à un ancien contrat social qui met l'accent sur les droits des acteurs plutôt que sur leur responsabilité. Ces conférences sont néanmoins *un bon révélateur de la crise du contrat social préexistant*. On peut penser que l'onde de choc d'un nouveau contrat social finira par atteindre ces institutions corporatistes et les agences onusiennes mais on ne peut en aucun cas en faire un préalable.

Avec la recherche scientifique et l'université s'est posée la question du contrat social de ceux qui sont détenteurs de savoirs, participent à sa production, assurent sa transmission. Et, dans ces deux cas, le contrat social met en regard les bienfaits que ces détenteurs de savoirs apportent à la société et le soutien dont ils bénéficient de sa part. Au contraire, dans les chapitres précédents, ce sont plutôt les détenteurs de pouvoir politique – les Etats – ou économique et financier – les grandes entreprises et les institutions financières – dont la responsabilité a été interpellée. Or, la logique de la responsabilité universelle ne trace pas de frontière entre d'un côté les « sans pouvoir » qui, de ce fait, seraient « sans responsabilité » et de l'autre les puissants et les savants qui en auraient le monopole. Au contraire, chacun assume une responsabilité proportionnelle à son savoir et à son pouvoir. *Ce qui suggère que la question du contrat social, relation entre un type d'acteurs et le reste de la société est elle-même une question générale*. Dès lors que la responsabilité à l'égard des autres est le corollaire de l'appartenance à une communauté, le contrat social caractérise les liens entre tous les types d'acteurs et le reste de la société.

Ce caractère universel d'un contrat social reliant chaque type d'acteurs au reste de la société est d'autant plus important que dans un monde étroitement interdépendant, c'est la *coresponsabilité* qui est la règle plus que l'exercice de responsabilités aisément séparées les unes des autres, de sorte que chaque acteur est tenté de renvoyer la responsabilité ultime sur ses voisins, et d'ailleurs ne se prive pas de le faire. C'est ainsi qu'en 2018, telle grande compagnie pétrolière américaine, mise en cause pour sa responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre et le dérèglement climatique, a pu répondre avec aplomb : « Ce n'est pas moi qui suis responsable, je ne fais que répondre à la demande des consommateurs ». C'est un jeu très tentant pour les acteurs économiques dans une économie de marché où il est facile de renvoyer la responsabilité aux clients et, pour les dirigeants politiques, dans des systèmes démocratiques, de renvoyer la responsabilité à leurs électeurs.

A ce jeu, les constructeurs d'automobiles n'y sont pour rien si toute la société est devenue étroitement dépendante de l'automobile, Bayer n'y est pour rien si les agriculteurs ont besoin du glyphosate pour maintenir leur productivité et ceux-ci n'y sont pour rien s'il faut nourrir le monde. EDF n'y est pour rien si le prix bas de l'électricité facturé aux ménages en France a induit une large diffusion du chauffage électrique. Les gestionnaires de fonds de pension n'y sont pour rien si leurs mandants, représentants des salariés, les jugent sur la base du rendement à court terme du portefeuille investi. Et comment faire grief aux dirigeants politiques élus si les risques à court terme

pour l'emploi et la croissance l'emportent, chez leurs électeurs, sur la nécessité à long terme de protéger le climat et la planète ?

Bien sûr il est facile de rappeler à tous ces acteurs économiques et financiers les dépenses considérables en publicité et en marketing qu'ils font en direction des clients pour les convaincre d'acheter en permanence de nouveaux produits et le lobbying intensif pratiqué en direction des institutions publiques nationales ou européennes pour les convaincre de renoncer à toute nouvelle réglementation au profit de l'environnement, au nom de la défense de l'emploi et de la nécessité de croissance. Il n'en reste pas moins que ces arguments ne peuvent être balayés d'un revers de main. On en a la preuve a contrario : les manifestations des jeunes en 2019 en faveur du climat, la volonté d'une part de la population de s'alimenter de façon plus saine et la popularité croissante des labels d'investissement éthique montrent que quand les sociétés elles-mêmes se mettent en mouvement, quand de nouveaux groupes socioprofessionnels revendiquent leur propre responsabilité, c'est l'ensemble du système qui commence à se transformer.

La généralisation des contrats sociaux est cohérente avec un droit commun fondé sur la responsabilité et sur l'idée d'unité de la famille humaine. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le processus instituant que j'imagine mettra en dialogue les différents acteurs socioprofessionnels et les parties prenantes des différents défis mondiaux à relever en commun. Chacun de ces défis peut être vu comme la mise en pratique de la co-responsabilité d'acteurs unis par des pactes sociaux. Nous savons qu'un droit mondial fondé sur l'adoption par l'Assemblée de l'ONU de la Déclaration universelle des responsabilités humaines se heurtera à bien des résistances mais ce n'est pas un préalable à l'adoption à une échelle plus restreinte, à quelques régions du monde et à quelques milieux socioprofessionnels, de contrats sociaux qui soient la traduction concrète des principes de la Déclaration.

Les exemples de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur nous ont déjà permis d'identifier deux pistes de construction de ces nouveaux contrats sociaux : le repérage de contrats préexistants, implicites ou explicites, ne correspondant plus aux nouvelles réalités du monde ; et l'existence ou l'émergence dans chaque milieu d'alliés possibles, précurseurs soit parce qu'ils sont naturellement portés vers la réflexion à long terme soit parce qu'ils sont naturellement imprégnés du sens de leurs responsabilités. C'est dire qu'il faut combiner une approche universaliste, passant en revue les différentes catégories d'acteurs, et une approche pragmatique se centrant sur les acteurs les plus importants ou privilégiant les lieux et les acteurs déjà avancés dans cette voie.

L'approche universaliste repose sur le classement des milieux socioprofessionnels en quatre grandes catégories : les acteurs qui incarnent la culture et les représentations intellectuelles et mentales – scientifiques, universitaires, religieux, médias, éducateurs, journalistes, artistes - ; les acteurs de l'économie et de la finance ; les acteurs de la société qui peuvent eux-mêmes être classés selon différents critères démographiques, économiques ou sociologiques ; les acteurs, enfin, de la gouvernance – partis politiques, gouvernance des dirigeants politiques, élus locaux et collectivités territoriales, juristes, militaires. Les passer tous en revue excéderait de loin le cadre du présent ouvrage mais ce panorama général mérite d'être gardé en tête.

L'approche pragmatique conduit à privilégier, parmi les acteurs, ceux qui sont les plus directement concernés par le temps long. Au sein de la société, ce sont les jeunes, qui ont, c'est le cas de dire, la vie devant eux, et voient de plus en plus clairement les conséquences qu'ils auront à subir de nos imprévoyances et, à l'autre extrémité de la pyramide démographique, les « seniors » qui, dégagés des contraintes professionnels et familiales, sont amenés à s'interroger sur le monde qu'ils vont léguer à leurs petits-enfants. Au sein de l'économie et de la finance, ce sont les fonds de pension, qui dans les systèmes de retraite par capitalisation, sont la garantie du pouvoir d'achat des cotisants

dans plusieurs décennies, ou les fonds souverains, comme ceux de Norvège ou Singapour, dont la vocation est de pouvoir convertir des ressources présentes en de la prospérité future.

Mais il nous faut parler aussi des obstacles. Ils sont nombreux. J'en retiendrai deux. Le premier est que la plupart des milieux ont une tendance certaine à se défausser sur le voisin de leur propre responsabilité. Le second découle du huitième principe de la Déclaration universelle : l'obligation de s'unir pour savoir et pour agir. Or la généralisation de l'esprit de concurrence fait obstacle à cette obligation de s'unir. Les entreprises ont peur de passer à côté d'une mutation technologique, les journalistes de ne pas être les premiers à publier sur un événement, les financiers de perdre des clients en affichant à court terme des résultats moins bons que les concurrents, etc.. De sorte que l'exercice solitaire de la responsabilité risque de se solder par la disparition des audacieux. Il faut alors trouver ou susciter un noyau d'avant garde prêt à agir collectivement pour ouvrir des voies nouvelles.

